Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20261112-DEL_11122026_12-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi douze novembre deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban **LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 06 novembre 2026.

Date d'affichage de la convocation : 06 novembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu : 13 novembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Marion **PICART,** Bruno **QUERNÉ,** Caroline **DANIEL,** Jean Baptiste **PATAULT,** Nolwenn **HERVET**, Corinne **GRINCOURT, N**icole **SEGALEN-HAMON,** Edouard **LEDUC** Pierre **CHEMINANT,** Vanessa **LENOIR**, Tracey **PAGE-JONES,** Julie **BELEC,** Patrice **TRUBLET,** Pierre Olivier **LABBE,** Thomas **SEVAULT,** Camille **JACQ,** Jacques **AUTRET,** Céline **PAUCHET,** Marie-Laure **VITI.**
Avaient donné procuration : Christophe **REBUFFAUD à** Caroline **DANIEL ;** Sandrine **VAUDORÉ** à Camille **JACQ.**
Secrétaire de séance : Patrice **TRUBLET**
Assistait également : Morgane **SALAUN.**

12. Développement économique : Bail commercial pour l'ancien Office de Tourisme

Marion **PICART** présente la question.

Depuis juin 2026, la librairie « Le Grand Bain » occupe les locaux de l'ancien Office de Tourisme 5 place Simone Veil, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Souhaitant pérenniser leur activité sur la Commune et s'y installer à l'année, les libraires ont sollicité la mairie afin de pouvoir conclure un bail commercial pour l'occupation de ces locaux.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande, selon des conditions similaires à celles retenues pour l'immeuble situé rue Foch, dans lequel est installé le magasin « L'île aux Dames».

Pour mémoire, le loyer de ce dernier local s'élève à 753,38 € HT, soit 13,70 € HT/m².
Sur cette même base, le loyer mensuel proposé pour les locaux de l'ancien Office de Tourisme serait fixé à 700 € HT, soit 840 € TTC.

Le bail commercial prévoira notamment les dispositions suivantes concernant les travaux :

- Les travaux d'amélioration, de transformation ou de réaménagement rendus nécessaires par l'activité du preneur seront à la charge de celui-ci. Ils devront toutefois faire l'objet d'un accord préalable de la Commune et être réalisés sous son contrôle et son suivi.
- Les travaux touchant à la structure de l'immeuble, jugés nécessaires par le bailleur, ne pourront faire l'objet d'un refus de la part du preneur.

Le bail sera conclu pour une durée de neuf ans, selon les modalités de renouvellement prévues par la réglementation applicable.

Comme pour les autres commerces, le Grand Bain devra s'acquitter d'un droit de place au titre de l'occupation de la terrasse, conformément aux tarifs en vigueur.

VU l'avis favorable de la Commission « Culture, développement économique » en date du 05 novembre 2026 ;

…/…

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20261112-DEL_11122026_12-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER le principe de la conclusion de ce bail commercial ainsi que les conditions financières et les principales modalités d'occupation précitées.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alban LE ROUX.